

DECISION MUNICIPALE n° D20241128-141

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Finances	
	Matière	7.3	Finances locales – Emprunts
Objet	Souscription d'un contrat de prêt sur le budget annexe de l'eau		
Attributaire	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal d'Ussel n° DL20200705-012 en date du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire ;
- Considérant les inscriptions budgétaires au compte 1641 ;
- Considérant la nécessité de financer les investissements 2024 du budget annexe de l'eau, notamment l'achat de matériel spécifique.

Décide,

Article 1 : De souscrire un contrat d'emprunt avec l'établissement bancaire **Crédit Agricole Centre France** pour un montant de 100.000,00 €.

Article 2 : Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Montant : 100.000,00 €

Durée d'emprunt : 10 ans

Taux : taux fixe 3.18 %

Amortissement : constant

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté soit 100,00 €

Versement des fonds : Déblocage possible à tout moment en tout ou partie avant le 22/11/2025 avec déblocage automatique des fonds à cette date correspondant à la mise en amortissement du prêt

Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et l'envoi d'un courrier au Prêteur

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 28 novembre 2024

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE